



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

DEFENDRE LES VALEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE :

UNA, UNE ORGANISATION MILITANTE

Le réseau UNA affirme son adhésion aux principes fondamentaux de l'économie sociale, pour participer à la construction d'une société citoyenne et solidaire, où l'économie et la mission d'intérêt public sont au service de l'humain, avec une part irréductible de non-marchand.

UNA milite aujourd'hui pour que ce modèle soit mis en valeur, et que soit accru son rôle de partenaire des pouvoirs publics en matière d'observation des réalités sociales et sanitaires, et d'élaboration des réponses.

Un ou deux chiffres-clés

Aujourd'hui, 8 Français sur 10 souhaitent que les personnes âgées dites dépendantes soient prises en charge à domicile (DREES, Etudes et Résultats, Dépendance des personnes âgées et handicap ; les opinions des Français entre 2000 et 2005, n° 491, mai 2006).

Pour 79% de nos concitoyens, le maintien à domicile ressort en premier lieu dans les actions que doit mener l'Etat face à la dépendance. Ils évoquent ensuite l'augmentation des places disponibles en maisons de retraite (Baromètre Prévoyance Dépendance TNS-SOFRES, novembre 2007).

Depuis sa création, UNA a toujours été acteur des grands rendez-vous du champ de l'action médico-sociale et de ceux plus spécifiques à l'intervention à domicile, notamment :

- **2008** : dans le cadre de la loi en préparation sur le sujet, **UNA adopte son « Manifeste pour un véritable 5ème risque de protection sociale et une prise en compte spécifique des enjeux du maintien à domicile ».**
- **2006** : à l'occasion des échéances législatives de 2007, **UNA publie son « Manifeste pour un droit fondamental de vivre à domicile » et formule 20 propositions concrètes.**
- **1999** : publication du « Livre Blanc pour une prestation d'autonomie » avec le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA) et 25 organisations, dont UNA, définissant les bases de la loi instituant une prestation autonomie prévue par la loi du 24 janvier 1997.
- **1998** : publication du « Livre Noir de la PSD », avec le CNRPA et 25 organisations, dont UNA, dénonçant les conséquences inacceptables de la Prestation Spécifique Dépendance.

UNA milite pour :

1. - L'instauration d'un droit fondamental d'être aidé, accompagné et soigné à domicile.

Aujourd'hui, le droit de vivre à domicile est largement revendiqué par l'opinion publique. Ne pas pouvoir demeurer chez soi faute d'accès aux services d'aide, d'accompagnement ou de soins à domicile est une forme d'entrave à la liberté et au projet de vie que chacun se fixe. UNA propose que soit institué un droit fondamental d'être aidé, accompagné, soigné à domicile, qui permette de donner une définition juridique du domicile et de ses extensions et de créer un cadre réglementaire, administratif et financier cohérent.

2. Un choix éclairé et librement consenti par les personnes aidées

Garantir la liberté de choix en matière d'aide, de soins et de services à domicile, c'est tout d'abord s'assurer de l'existence de réponses adaptées à la diversité des situations et accessibles à tous, sans discriminations liées à l'âge, aux revenus ou à la situation géographique. Mais c'est aussi mettre les

personnes aidées en capacité de faire leur choix, par exemple en les informant précisément sur les différents modes d'intervention à domicile et en effectuant une évaluation préalable de la situation de la personne.

3. La refonte du financement de l'aide à domicile

Face aux besoins croissants en matière d'aide et de soins à domicile, un effort financier supplémentaire est indispensable. UNA défend la nécessité d'un financement avant tout basé sur la solidarité nationale, dans le cadre du respect du système français de protection sociale. Par ailleurs, dans le cadre des interventions réalisées auprès des publics fragilisés, UNA milite pour la mise en œuvre de l'autorisation et de la tarification par l'ensemble des Conseils généraux et des financeurs, meilleure garantie en matière de transparence financière.

4. La valorisation des métiers du domicile

Les structures du réseau UNA s'engagent à poursuivre la démarche de professionnalisation de leur personnel, permettant le développement des qualifications. Soucieuses de pouvoir proposer de véritables parcours professionnels, elles s'engagent à développer la formation initiale et continue de leur personnel d'intervention, administratif et d'encadrement. Mais la valorisation des métiers par les pouvoirs publics passe avant tout par une politique salariale décente.

5. Une autre façon d'entreprendre, propre à l'économie sociale et solidaire

Le réseau UNA affirme son adhésion aux principes fondamentaux de l'économie sociale et du secteur public, pour participer à la construction d'une société citoyenne et solidaire, où l'économie et la mission d'intérêt public sont au service de l'humain, avec une part irréductible de non-marchand. UNA milite depuis longtemps pour que ce modèle soit mis en valeur, et que soit accru son rôle de partenaire des pouvoirs publics.

** Source : Centre d'analyse stratégique et DARES*

Textes de référence d'UNA militant :

- « Manifeste pour un droit fondamental de vivre à domicile » - novembre 2006
- « Manifeste pour un véritable 5èmerisque de protection sociale et une prise en compte spécifique des enjeux du maintien à domicile » - avril 2008
- « Le Livre Blanc pour une prestation d'autonomie » - 1999
- « Le livre noir de la PSD » - 1998

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, c'est :

- Une association militante, reconnue d'utilité publique, qui milite pour le droit fondamental pour tous d'être aidé, accompagné et soigné à domicile et la défense des valeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Le réseau n° 1 de l'intervention à domicile en France et en Outre-mer ;
- Plus de 1200* services d'aide et de soins à domicile adhérents (essentiellement associatifs et services publics) ;
- 18 familles de prestations (de l'aide à la personne fragilisée à l'intervention sociale aux familles, en passant par les soins à domicile et le ménage, bricolage aux particuliers) ;
- 805 000** personnes aidées à domicile par an ;
- 147 000 professionnels**.

** Au 31/12/2007 - ** Rapport d'activité 2007*